

Star des buffles, le Caffer calfer calfer se porte encore bien dans son aire de répartition.

GRANDE CHASSE AFRICAINNE

Ce qu'il faut savoir



Soumise à bien des attaques, fustigée par les médias généralistes, pointée du doigt, souvent violemment, par les activistes de la cause animale, la grande chasse sportive s'impose pourtant comme une nécessité absolue dans de nombreux endroits du globe. Ainsi, c'est à elle que les espèces les plus remarquables de la faune sauvage doivent leur salut dans une large majorité des pays africains. Protecteur invétéré de la grande faune sauvage à travers le monde, guide de chasse de renom, voyageur d'expérience et président actuel de la très sérieuse Association des guides de grande chasse (Aggc), Jean-Pierre Bernon, et l'ensemble des membres de la structure, ont fait de la défense de la grande chasse leur cheval de bataille.

Pour ce faire, ils n'ont cessé d'expliquer et de prouver de manière très concrète que sans activités cynégétiques encadrées, un pan immense de la biodiversité risque, à brève échéance, de s'effondrer à tout jamais. Ceci est particulièrement vrai sur le continent africain. Afin d'argumenter en faveur de la cause, Jean-Pierre a récemment, au nom de l'Aggc, rédigé un fascicule intitulé : « *Ce qu'il faut savoir de la grande chasse en Afrique* ». Avec l'autorisation de l'auteur, *Voyages de Chasse* vous propose l'intégralité de cet instructif document.

CE QU'IL FAUT SAVOIR DE LA GRANDE CHASSE EN AFRIQUE

Impuissants, nous assistons depuis des années au dramatique déclin de la biodiversité mondiale, avec à chaque fois comme bouc émissaire l'activité de Grande Chasse, alors que cette disparation de la biodiversité est principalement liée à deux facteurs :

- ▶ La perte des habitats du fait des activités humaines (agriculture, élevage, exploitation du bois, activité minière, réseau routier...);
- ▶ Le commerce illégal des espèces sauvages (braconnage).

Protéger les habitats et les espèces animales est le seul moyen pour préserver la biodiversité. La Grande Chasse, activité légale et contrôlée, répond à ce besoin de conservation ! Près de 60 % de la biodiversité mondiale a disparu au cours des 50 dernières années (source WWF).

LA GRANDE CHASSE

Une activité légale

La Grande Chasse est une activité légale très réglementée, aussi bien au niveau national qu'international. Dans les pays où elle est pratiquée, les autorités en charge de la protection de la faune sauvage déterminent notamment des quotas de tir annuel pour chaque espèce. Au niveau international, la Convention de Washington sous l'égide de l'Onu (Cites), regroupe 183 états et a pour but de veiller à ce que le commerce d'espèces sauvages ne menace pas leur survie. Ces espèces sont classées en 3 annexes en fonction du degré de protection qu'elles nécessitent.

L'importation ou l'exportation de ces espèces doit obligatoirement être autorisée dans le cadre d'un système de permis.

Le nombre de permis Cites pour chaque espèce chassée et pour chaque pays est revu chaque année par des groupes scientifiques composés de spécialistes. Si bien que pour la Grande Chasse, qui rappelons-le ne concerne que le tir d'animaux mâles et âgés, les taux de prélèvement autorisés sont faibles avec une moyenne de 2 % par espèce. Les territoires de chasse sont loués par des organisateurs de chasse qualifiés aux états africains (licences de guides de chasse obligatoires), ayant une grande expérience terrain. Ils peuvent aussi être donnés en gestion aux populations locales et sont parfois constitués de territoires privés (Afrique du Sud, Namibie...) où le gouvernement autorise l'activité de Grande Chasse. Dans tous les cas, organisateurs et populations locales ont des comptes à rendre aux états dans la gestion et la préservation de la biodiversité de ces territoires.

À ne pas confondre avec le braconnage

Il ne faut pas confondre Grande Chasse et braconnage. À l'inverse de la grande Chasse, le braconnage est une chasse illégale majoritairement responsable de la disparition de la grande faune. À titre d'exemple, le braconnage des éléphants, pour alimenter en ivoire les marchés asiatiques, est responsable de la disparition de 60 % d'entre eux au cours de la dernière décennie.

Le braconnage des rhinocéros, qui permet d'alimenter en cornes les marchés asiatiques pour ses prétendues valeurs médicinales, est responsable de leur disparition totale dans toute l'Afrique excepté en Afrique du Sud et en Namibie, soit les deux seuls pays pour lesquels la Convention de Washington autorise la chasse de quelques spécimens. Les revenus que procurent les taxes de tir de quelques rhinocéros représentent un apport financier très élevé, qui incite à leur protection et permet une surveillance très importante. C'est pourquoi les seuls états africains où cette espèce se porte bien sont les deux seuls pays où leur chasse y est autorisée.

Le commerce illégal des espèces sauvages est la 4^e activité criminelle transnationale la plus lucrative (source Unepinterpol 2016). 98 % des éléphants abattus chaque année en Afrique résultent de l'activité illégale du braconnage et 2 % de la Grande Chasse.

L'économie de la grande chasse fait vivre des milliers de personnes en Afrique.



Pièges saisis aux braconniers sur une zone du Burkina Faso.



Cameroun, des pisteurs Baka heureux après la récolte d'un silatunga.

GRANDE CHASSE

Aménagement et protection des territoires

Pour pouvoir y exercer une activité de Grande Chasse, les populations locales ainsi que les organisateurs et les guides de chasse gèrent, protègent et aménagent les territoires : création de camps de chasse, entretien et création de points d'eau, création de salines (apport de sel), gestion des feux de brousse, entretien et création de pistes. Ces territoires de chasse sont surveillés afin de lutter contre l'implantation illégale de culture, la pénétration illégale du bétail, l'exploitation illégale du bois et le corollaire à ces activités, le braconnage et la disparition de la grande faune. La gestion et plus particulièrement la surveillance de ces immenses espaces sauvages nécessite d'importants moyens humains et financiers qui peuvent être obtenus par l'activité de la Grande Chasse.





La viande de brousse est très prisée, rien ne se perd.



Les horreurs du braconnage des éléphants.

Soutien pour les populations locales

La Grande Chasse se pratique dans des régions isolées où les revenus des populations locales sont très bas. Ces populations bénéficient de l'activité économique générée par la Grande Chasse: revenus provenant des taxes de tir, ressource alimentaire provenant des animaux chassés, création d'emplois (pisteurs, chauffeurs, taxidermistes, serveurs, cuisiniers, mécaniciens, ouvriers, gardes pour la lutte anti-braconnage...). Les cahiers des charges des organisateurs de Grande Chasse, imposés par les gouvernements, prévoient toujours un volet de développement communautaire (création de dispensaires, création d'écoles, création de puits,...). Par ailleurs, toute la viande provenant de la Grande Chasse est distribuée et consommée par

les populations locales. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Uicn) ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (Un - Fao) et le Fonds Mondial pour la Nature (Wwf) reconnaissent sans équivoque l'utilité de la Grande Chasse pour protéger les habitats et participer au développement économique des populations locales. Suite aux autorisations de chasse (très limitées et contrôlées) des rhinocéros blancs en Afrique du Sud, qui ont incité à une plus grande protection, leur population est passée de 2 000 individus en 1968 (début des autorisations de chasse) à plus de 18 000 individus en 2015 (source Uicn 2016).

Suite aux autorisations de chasse (très limitées et contrôlées) des rhinocéros noirs en Afrique du Sud et en Namibie, qui ont incité à une plus grande protection, leur population est passée de 1 800 individus en 2004 (début des autorisations de chasse) à 3 500 individus en 2015 (source Uicn 2016). En 2015 la Namibie et l'Afrique du Sud possédaient 90 % de la population totale des rhinocéros d'Afrique dont seulement 0,34 % des rhinocéros blancs et 0,05 % des rhinocéros noirs étaient chassés (source Uicn 2016).

